



Litige locataire suite état des lieux

Par **lapinou0701**, le 19/11/2008 à 17:51

Bonjour,

Suite au départ du mon locataire, un état des lieux a été fait, IL s'avère que j'ai déduit sur le montant de la caution le charges incombants au locataire soit le vidage de la fosse toutes eaux, sur présentation du devis et au prorata du temps passé (14 mois) et

8 arbres mangés par le chien, un devis a été transmis pour ces 8 arbres sans plantation, je replanterai ces arbres lorsque mon état de santé le permettra, mais mon locataire me demande de lui fournir la facture immédiatement.

Merci de me dire si le locataire peut exiger ces factures immédiatement , étant donné qu'il était d'accord lors de l'établissement de l'état des lieux

d'avance merci

Cordialement

Par **jeetendra**, le 19/11/2008 à 17:59

bonsoir, oui votre locataire à raison, vous ne pouvez déduire des sommes du dépôt de garantie que [fluo]sur justificatifs[/fluo] (factures, décomptes des charges, etc.), cordialement

Par **lapinou0701**, le 19/11/2008 à 18:05

Merci pour votre réponse

Pour le vidage de la fosse, le prochain est prévu en août 2009, puisque il doit avoir lieu tous les 2 ans, j'ai transmis un devis et j'ai calculé au prorata (14 mois), je n'aurai la facture qu'en 2009
et pour les arbres, afin de faire moins de frais j'ai proposé de les replanter , car le locataire aurait dû les replanter avant de partir ! si j'avais pris un paysagiste, le montant ne serait pas le même, c'est sûr !
merci

Par **jeetendra**, le **19/11/2008** à **18:45**

si vous voulez avoir plus de précisions à ce sujet, appelez l'agence départementale pour l'information des locataires et propriétaires (adil), bonne soirée à vous

Par **lapinou0701**, le **19/11/2008** à **22:06**

merci pour ce renseignement, je vais téléphoner
BONNE SOIREE